

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n°2025/087

Objet : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des itinéraires du programme « Territoire Cyclable » et pour la prestation de contrôle externe du CEREMA en phase « étude de faisabilité »

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	25	34	Attilius CECCALDI désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
Pour	Contre	Abstentions	
34	-	-	
Présents : BANDINI Christian – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GUERRIERI Jean-Paul – GUIDONI Martine – LIONS Paul – MAESTRACCI-DUGAL Marie-Françoise – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Pierre – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAVELLI René – TORRACINTA Marcel. Absents représentés : BASTIANELLI Ingrid a donné procuration à MATTEI Joseph – CANANZI Ange a donné procuration à ORSINI Joseph – CASANOVA Antone a donné procuration à MORTINI Lionel – SAULI Charles a donné procuration à SAULI Joseph – CUBADDA Charles a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – GENUINI Benjamin a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine a donné procuration à CECCALDI Attilius – MARÇON-VINCENTELLI Jeanine a donné procuration POLI Pierre – PINAUD Jean-Michel a donné procuration à ROMANI Sylvie. Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – ORSONI Stéphane.			
Convocation envoyée le : 25/06/2025 Et affichée le : 25/06/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 09/07/2025	

En décembre 2023, la Communauté de communes L'Île-Rousse – Balagne (CCIRB) a été lauréate au programme « Territoires Cyclables » du Fonds Mobilités Actives.

L'État a accordé une aide financière globale de 2 000 000 €, ce qui représente 50 % du coût prévisionnel des travaux, estimé à 4 000 000 €HT pour la période du programme de 2025 – 2030.

Une étude de faisabilité technique doit être réalisé avant le début du programme de travaux.

Cette étude permettra :

- S'assurer une bonne conformité des propositions d'aménagements avec les recommandations du CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement) qui interviendra en tant que contrôleur externe des études et des travaux pour le compte de l'État garantissant ainsi la qualité des infrastructures cyclables réalisées et conditionnant l'obtention des subventions,
- Vérifier la faisabilité de 11 itinéraires qui nécessitent un approfondissement du programme des travaux (diagnostic foncier & environnemental, profils en travers, cartographie et zooms techniques),
- De réaliser un guide technique à l'attention du maître d'œuvre et des gestionnaires de voiries avec les préconisations générales d'aménagements et les préconisations particulières des points durs identifiés sur les 19 autres itinéraires.

Pour la réalisation de cette étude de faisabilité technique et pour l'accompagnement à la contractualisation avec un Maître d'œuvre, le Président propose de retenir l'offre du cabinet INGETEC de Lyon consulté via la centrale d'achat du transport public CATP AGIR.

Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'INGETEC et de contrôle du CEREMA sont les suivantes :

Prestations	Coût HT
Phase 1 – Diagnostic et scénarios des 11 itinéraires (2 journées en présentiel)	24 825,00 €
Phase 2 – Faisabilité des 11 itinéraires (2 journées en présentiel)	16 175,00 €
Phase 3 – Relevé des points durs et solutions techniques des 19 autres itinéraires	10 300,00 €
Phase 4 – Rédaction du cahier des charges Moe et analyse des offres/RAO	6 650,00 €
Frais CATP AGIR (non éligible aux financements publics)	5 000,00 €
Total études	62 950,00 €
Prestation de contrôle externe du CEREMA	12 231,25 €
Total de l'opération HT	75 181,25 €

Le Président propose de solliciter un financement auprès de l'État, selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles éligibles 70 181,25 €

État – Territoire Cyclable	34 318,63 €	48,90 %
État – Fonds Vert : Appui à l'ingénierie	21 054,38 €	30,00 %
CCIRB	14 808,24 €	21,10 % + TVA

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter un financement auprès de l'État au titre du programme Fonds Vert – Appui à l'ingénierie pour un montant total de 21 054,38 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses prévues au budget et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 1^{er} juillet 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI


